

DECLARATION

du Directoire Politique du Processus de paix au Burundi sur le processus de mise en œuvre des décisions conjointes prises à Prétoria, le 8 avril 2009

A la suite de sa visite du 1^{er} avril 2009 au Burundi, le Facilitateur, M. le Ministre Charles Nqakula de l'Afrique du Sud, a convoqué une réunion à Pretoria le 8 avril dans le but de procéder à une ultime évaluation du processus de paix entre le Gouvernement du Burundi et le FNL et de prendre les mesures décisives nécessaires à son aboutissement.

Le Directoire Politique y a pris part sous la direction de son nouveau président, l'Ambassadeur Dumisani Khumalo, de même que le Groupe de travail tripartite de Haut Niveau que le Facilitateur a mis en place le mois dernier (composé du Général de Division Evariste Ndayishimiye, représentant le Gouvernement de la République du Burundi, de M. Jonas Nshimirimana, Secrétaire-Général du FNL et du Lieutenant-Général Derick Mgwebi de l'Afrique du Sud, qui le préside); M. Agathon Rwasa, Président du FNL était également présent.

Les participants ont travaillé sous le sceau de l'urgence. Ils étaient profondément conscients du fait que, dans le contexte actuel de crise économique mondiale lancinante et des priorités internationales concurrentes, un retard supplémentaire dans la mise en œuvre de l'Accord global de Cessez-le-feu du 7 septembre 2006 serait à la fois irresponsable et injustifiable.

A la lumière de ce qui précède, et en vue de faciliter l'agrément du mouvement FNL comme parti politique, les décisions ont été prises quant à la meilleure manière de lever les écueils qui jalonnent encore le processus de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration (DDR) en tenant compte du principe d'équité qui avait sous-tendu le traitement des mouvements politiques armés précédents, depuis les Accords d'Arusha de 2000.

Les décisions prises à Pretoria sont maintenant traduites dans les actions spécifiques ci-après

que les parties burundaises doivent mener immédiatement :

- Le FNL ayant séparé leurs membres adultes des enfants, doivent (a) simultanément rassembler endéans 3 jours tous leurs membres dont les noms figurent sur leur liste certifiée et qui se trouvent encore dans les zones de pré-rassemblement, les désarmer et remettre toutes leurs armes à la Force spéciale de l'Union Africaine, (b) procéder à la séparation de leurs éléments et les répartir selon les quatre catégories suivantes :

(1) 3.500 qui seront intégrés dans les forces de défense et de sécurité du Gouvernement du Burundi;

(2) 5.000 qui seront démobilisés;

(3) Jusqu'à un maximum de 10.000 personnes n'entrant dans aucune des catégories ci-dessus, mais qui peuvent être considérées comme des «adultes associés» au Mouvement;

(4) Jusqu'à un maximum de 1.000 femmes dont les noms peuvent ne pas figurer sur la liste certifiée mais qui, conformément à la Résolution 1325 de l'an 2000 du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, peuvent être considérées comme des «femmes associées» aux FNL.

Les catégories (3) et (4) seraient éligibles à des subsides dont une importante partie sera affectée à leur réintégration socio-économique au niveau communautaire.

- Le Gouvernement:

(1) veiller, à travers l'Equipe de Coordination Technique, à la poursuite au niveau du Centre de Démobilisation de Gitega du processus pour les enfants qui ont été séparés des FNL;

(2) s'assurer, à travers l'Equipe de Coordination Technique, de la transformation rapide de la zone de rassemblement de Rubira et du site de Randa

en Centres de Démobilisation. Cette transformation permettra l'accélération du processus de démobilisation, le Centre de Démobilisation de Gitega étant réservé au processus pour enfants;

(3) procéder à l'agrément immédiat du FNL comme parti politique dès que la Facilitation en aura confirmé le désarmement;

(4) entamer immédiatement l'intégration des 3 500 combattants des FNL dans les forces de défense et de sécurité, parmi lesquels 390 membres des FNL devant bénéficier d'une formation dans le cadre de l'Unité mixte de protection;

(5) apporter son assistance à la démobilisation de 5 000 membres du FNL dans le cadre d'un processus qui bénéficiera de l'appui de la communauté internationale et dont le suivi sur place et sur pièces sera assurés par des observateurs internationaux;

(6) accélérer et parachever endéans 15 jours la libération du reste des prisonniers du FNL;

(7) accélérer également les nominations aux 33 postes prévus pour les responsables civils du FNL, processus qui est actuellement mené par un comité conjoint de haut niveau mis en place par le Président Nkurunziza et Monsieur Rwasa;

(8) assurer la sécurité dans les zones de pré-rassemblement ainsi que le stockage des armes en lieu sûr; sous le contrôle d'observateurs internationaux et de dirigeants du FNL;

(9) identifier 390 personnes pour entrer côté Gouvernement, dans la composition de l'Unité mixte de protection devant bénéficier d'une formation.

Le Gouvernement du Burundi et le FNL sont invités à s'investir dans une campagne de communication intense pour tenir informés les membres du FNL et le grand public. Le Groupe de travail tripartite et le Mécanisme Conjoint de Vérification et de Suivi (MCVS), avec l'appui de la communauté internationale, devront, en toute transparence, fournir assistance et appui à cette campagne.

Le Gouvernement du Burundi et le FNL devront urgemment nommer, chacun, deux représentantes, qui travailleront étroitement avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes sur tous les aspects relatifs au genre.

La communauté internationale est priée de continuer à appuyer financièrement la mise en œuvre des décisions ci-dessus et à considérer avec souplesse les coûts budgétaires induits par l'intégration des 500 combattants supplémentaires du FNL;

La Facilitation, le Directoire Politique et la communauté internationale dans son ensemble restent déterminés à appuyer les parties burundaises dans le cadre du calendrier défini ci-dessus.

Le Directoire Politique appelle les parties burundaises à s'armer de la détermination et de l'engagement nécessaires pour parvenir dans les meilleurs délais et en toute bonne foi à un aboutissement heureux de cette dernière phase du processus en vue d'une paix durable pour le peuple burundais.

Fait à Bujumbura, le 16 avril 2009.

Ont pris part à la réunion du 8 avril 2009 à Prétoria:

S.E. M. Charles Nqakula, Ministre Sud-africain de la Défense, Facilitateur du processus de paix au Burundi; S.E. M. l'Ambassadeur Dumisani Kumalo, Envoyé spécial de la République sud-africaine dans la Région des Grands Laes, Président du Directoire Politique; Le Général de Division Evariste Ndayishimiye, représentant le Gouvernement du Burundi; MM. Agathon Rwasa, Président des FNL et Jonas Nshimirimana, Secrétaire-général des FNL, représentant les FNL; S.E. M. l'Ambassadeur Mamadou Bah, Représentant spécial de l'Union Africaine en République du Burundi et Chef de la Mission Africaine au Burundi; S.E. M. Mdu Lembede, Ambassadeur de la République Sud-africaine en République du Burundi; S.E. M. Francis Mndolwa, Ambassadeur de la République Unie de Tanzanie en République du Burundi; S.E. M. Joël Louvet, Ambassadeur de la République française en République du Burundi et Représentant de l'Union Européenne au Burundi; M. Youssef Mahmoud, Représentant exécutif du Secrétaire-général des Nations Unies au Burundi; M. Julius Magembe, Représentant de l'Ambassade de la République Ougandaise en République du Burundi; Le Lieutenant-Général Derrick Mgwebi, Chef du Groupe de Travail Tripartite de Haut Niveau et Représentant de la Facilitation.